

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 25 Septembre 2023 à 20h

Mairie

PROCES-VERBAL



Sommaire

- 1) **Conseil Municipal des Jeunes** : Bilan des actions 2022/2023 – Organisation des élections 2023/2024
- 2) **Association Foncière – Dissolution** : Incorporation des biens de l'A.F.R. dans les biens privés de la commune – reprise de l'actif et du passif de l'A.F.R. – Acte notarié de cession
- 3) **Commerces et halles Place des Jardins** : Révision triennale loyer local 2 (boulangerie)
- 4) **Mutuelle communale** : Renouvellement convention de partenariat avec Mutualia
- 5) **Ecole publique Essarts en Bocage** : Participation année scolaire 2022/2023
- 6) **Espace de la Mothe** : Demande location par l'association YOGASANA pour ses cours de yoga de Septembre 2023 à Juin 2024
- 7) **Questions diverses**

L'an deux mil vingt-trois, le 25 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUCHE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. MERLET Christian, Maire.

PRESENTS : MM. et Mmes BARON Myriam, BONNAUD Alain, CAILLON Elise, FAUCHARD Ghislain, FOURNIER Bertrand, FROUIN Lydie, GOBIN Céline, GRIS Christopher, GUILBAULT Marie-Claire, JAUNET Jean-Yves, LOUINEAU Michel, LUCAS Martine, MERLET Christian, MIGNET Thierry, PEROCHEAU Annick, PUAUD Aurore.

ABSENT EXCUSÉ : FOURNIER Bertrand qui a donné pouvoir à LUCAS Martine

Mme FROUIN Lydie est désignée secrétaire de séance.

Mme MUSSEAU Christine, Directrice Générale des Services, est également présente.

Le procès-verbal de la réunion du 28 août 2023 est adopté à l'unanimité.

1) Conseil Municipal des Jeunes

Bilan des actions 2022/2023 – Organisation des élections 2023/2024

Mme BARON Myriam, 1^{ère} adjointe, présente les activités et projets réalisés en 2022/2023 :

Pour rappel, les projets votés par les enfants étaient :

- Créer une piste cyclable dans le bourg
- Redonner une seconde vie aux choses en réalisant une boîte d'échange : ne jetez plus – donnez
- Nettoyer la nature
- Organiser un concours « mini top chef »

1 - Après quelques échanges avec les enfants, ils ont vite vu que la mise en place d'une piste cyclable ne serait pas réalisable par eux.

2 - L'idée de redonner une seconde vie aux choses est d'actualité, mais il y avait beaucoup de contraintes : Où mettre la boîte à dons ? Qui la fabrique ? Il faut qu'elle soit étanche ! Qui s'occupe de surveiller ce qui est mis dedans ? Et si les gens déposent à côté de la boîte qui ramasse ?

Compte tenu des difficultés de gestion par les enfants, le projet a été abandonné.

3 – Les enfants ont de nouveau sollicité les marcheurs, toujours partants, pour nettoyer la nature le mardi 6, et les enfants le samedi 10 juin. Elle remercie tous les participants, marcheurs, enfants, élus de la commission et parents qui ont ramassé plus de 50 kg de déchets.

Ce projet sur l'environnement s'est terminé par la visite de « Vendée Tri » le mercredi 30 août dernier. Moment toujours enrichissant, les jeux sur le tri ont été très appréciés des enfants en fin de visite. Les couloirs de dépôt des sacs jaune étaient pleins en cette fin d'été. Le site va être fermé aux visites pendant de nombreux mois pour des travaux d'agrandissement.

A la demande de la marche, nous avons acheté des paires de gants pour le ramassage, ils seront réutilisables plusieurs années, et les pinces de la communauté des communes ont été empruntées.

4 – Le concours « mini top chef » s'est transformé en concours de pâtisserie. Il a eu lieu le 1^{er} avril, salle des étoiles de fruchet.

21 enfants du CE2 au CM2 ont confectionné des gâteaux chez eux et les ont déposés à la salle le samedi 14h00.

Il y avait un règlement à respecter, ce sont les enfants du conseil qui ont regardé, goûté et noté les gâteaux à l'aveugle, sans savoir qui les avait faits, suivant 4 critères : le goût et le visuel sur 10 chacun et le nom et le respect du règlement sur 5 chacun. Ce qui donnait une note sur 30.

Les 6 premiers ont reçu un cadeau (cours de pâtisserie, entrées au château des Essarts et à City Zèbre) et nous avons partagé les gâteaux avec enfants et familles après les résultats à 17h00 en partageant le verre de l'amitié.

Chaque participant devait nous fournir sa recette. Nous en avons fait un livret, qui leur a été remis en juin.

Les dépenses pour ce mandat s'élèvent à 151 €.

Les prochaines élections se dérouleront le vendredi 20 octobre en matinée, à la salle de la marelle. La présentation du CMJ aux enfants a été faite lundi dernier, les candidatures sont attendues pour le 9 octobre.

2) Association Foncière – Dissolution

Incorporation des biens de l'A.F.R. dans les biens privés de la commune – reprise de l'actif et du passif de l'A.F.R. – Acte notarié de cession

Par délibération du 14 mars 2011, le bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Chauché a voté pour une dissolution de l'association et donné pouvoir à son président pour entreprendre les démarches.

Par délibération n°1 du 25 novembre 2011, le conseil municipal a émis un avis favorable à la reprise des chemins d'exploitation et des fossés qui resteront propriété de l'Association Foncière au moment de sa dissolution et chargé M. le Maire et le 1^{er} adjoint pour poursuivre toutes les démarches afin de permettre cette dissolution dans les meilleures conditions pour toutes les parties.

Par délibération du 25 janvier 2012, le bureau de l'Association Foncière a pris note de la décision du conseil municipal du 25 novembre 2011 et chargé son président d'effectuer toutes les démarches nécessaires afin que la dissolution se poursuive dans les meilleures conditions.

Les actes de cessions aux particuliers concernés, ainsi qu'aux communes de St Denis la Chevasse et La Rabatelière sont maintenant réalisés. Les démarches avec la commune d'Essarts en Bocage (commune déléguée de Boulogne) sont en cours.

Après échange avec le président de l'A.F.R., la date de dissolution souhaitée serait le 31/12/2023.

Aussi, sur proposition de M. le Maire, après délibération, le **conseil municipal**, par 16 voix POUR, accepte et décide :

- 1) Que les équipements (chemins et fossés) restants à l'Association Foncière de Remembrement de Chauché sur la commune de Chauché soient incorporés dans le patrimoine communal, les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R.123-16 du code rural,
- 2) Que les actif et passif de l'association soient versés à la commune de Chauché,
- 3) De donner tout pouvoir à M. le Maire, ou en cas d'empêchement à la 1^{ère} adjointe, en vue de signer tout acte, prendre toute décision visant à l'incorporation des biens de l'association foncière dans le patrimoine privé de la commune et à la reprise de l'actif et du passif,
- 4) Que la mutation des biens à titre gratuit sera réalisée par acte notarié en l'étude de Me Michel de CASTELLAN notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « SCP Henri BRIANCEAU, Eric EMILLE, Grégory MERCIER, Michel de CASTELLAN et Arnaud THABARD » bureau annexe à Essarts en Bocage. Les frais d'acte seront pris en charge par la commune de Chauché.

3) Commerces et halles Place des Jardins

Révision triennale loyer local 2 (boulangerie)

Monsieur Alain BONNAUD, adjoint chargé des bâtiments communaux, informe que le bail signé le 08 Novembre 2017 entre la commune et le Fournil Gourmand prévoit une révision triennale le 1^{er} Septembre 2023.

A compter du 1^{er} septembre 2023, il doit passer à 850 € HT (1 020 € TTC).

De plus, le bail prévoit, au 1^{er} septembre 2023, une indexation du loyer calculée sur l'indice de référence des loyers commerciaux établi par l'INSEE du 1^{er} trimestre 2020 (soit 116,23) par l'indice du 1^{er} trimestre 2023 (128,68), soit une augmentation de +10,71 %.

Aussi, le loyer au 1^{er} Septembre 2023 jusqu'au 31 Août 2026 sera donc de 941,03 € HT (1 129,23 € TTC).

Après en avoir délibéré, le **conseil municipal**, par 16 voix POUR, fixe le loyer mensuel à **941,03 € HT** (1 129,23 € TTC) à compter du 1^{er} septembre 2023.

M. le Maire est chargé de notifier cette décision à la SARL Le Fournil Gourmand.

4) Mutuelle communale

Renouvellement convention de partenariat avec Mutualia

Suite à la délibération n°69/2022 du 26 septembre 2022, une convention de partenariat a été signée le 4 octobre 2022 avec Mutualia Grand Ouest, pour une durée de 12 mois.

Mme BARON Myriam, 1^{ère} adjointe, a rencontré le 15 septembre dernier notre interlocutrice à Mutualia pour faire le point de cette année.

Dans la mesure où ce dispositif répond à un besoin de la population chauchéenne, le bureau municipal, réuni le 18 septembre, propose de renouveler le partenariat avec Mutualia Grand Ouest pour une durée de 3 ans avec présentation d'un bilan chaque année.

Le conseil municipal, après délibération, par 16 POUR, accepte cette proposition et autorise M. le Maire, ou en cas d'empêchement la 1^{ère} adjointe, à signer la convention de partenariat avec Mutualia d'une durée de 3 ans à compter de sa signature.

5) Ecole publique Essarts en Bocage

Participation année scolaire 2022/2023

Par courrier en date du 21 Août 2023, reçu le 24, la commune d'Essarts en Bocage sollicite une participation aux dépenses de fonctionnement de l'école publique Gaston Chaissac des Essarts (commune déléguée d'Essarts en Bocage) pour les enfants de Chauché scolarisés en 2022/2023.

La participation des communes de résidence pour l'année scolaire 2022/2023 est fixée à 707 € par élève (665 € en 2021/2022). Chauché comptait 9 élèves (1 en maternelle, 8 en primaire dont 4 enfants en garde partagée), la participation demandée à la Commune de CHAUCHE est donc de 4 949 €.

Après délibération, le conseil municipal, par 16 voix POUR, émet un avis favorable au versement de cette participation.

Les crédits ont été prévus au Budget Général (14900) compte 6558.

6) Espace de la Mothe

Demande location par l'association YOGASANA pour ses cours de yoga de Septembre 2023 à Juin 2024

L'association YOGASANA, domiciliée La Lande, 21, Rue de la Guicharderie 85500 LES HERBIERS et représentée par M. BAUD Diannick, souhaite poursuivre ses cours de yoga sur la commune de Chauché, dans les mêmes conditions (Vendredi de 10h à 12h).

La salle Les Etoiles de Fruchet étant maintenant mise à disposition du Foyer des Jeunes, c'est donc l'espace de la mothe qui a été proposé à l'association YOGASANA.

Le prix de la location avait été fixé pour 2022/2023 à 460 €. Le bureau municipal réuni le 18 septembre 2023 propose de maintenir ce prix.

Après délibération, le conseil municipal, par 16 voix POUR, décide de fixer le prix de la location de l'espace de la Mothe par l'association YOGASANA à 460 € pour la saison 2023/2024.

⇒ M. BONNAUD précise que l'espace de la mothe est plus grand et que pour l'instant l'évolution des coûts de chauffage et éclairage n'a pas été répercutée, l'année 2023/2024 étant une année test pour ce bâtiment.

1) Questions diverses

DIA déposées depuis le 28/08/2023 : Néant

Marchés HT signés depuis le 28/08/2023 :

31/08/2023	SARL IGESOL Lotissement le Pré Charlotte : sondages terrains	810.00
05/09/2023	MARQUALIGNE Voirie : signalisation horizontale septembre 2023	348.84
05/09/2023	AUBRET DISTRIBUTION : Bâtiments communaux : papier WC + dosettes + dégraissant	172.00
05/09/2023	LES JARDINS DE BELLEVILLE Branches de sapins Nordmann (3 paquets de 10)	78.54
11/09/2023	VSA Aménagement	676.40

	RS : changement vitrage sur la porte entre la salle prépa chaude et la laverie	
12/09/2023	WANTAID RS : petits ustensiles de cuisine et vaisselle + mixeur	1831.93
12/09/2023	AUBRET DISTRIBUTION Salle de sports : 1 perche + 1 tête de loup	137.00
13/09/2023	VERRIER MAJUSCULE Fournitures administratives septembre 2023 + enveloppes	344.74
15/09/2023	MAXIPAP Commande papier septembre 2023	312.00

Autres décisions dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal (Délibération n°35/2020 26/5/2020) :

N°2023/10 : Lotissement Le Pré Charlotte – attribution du marché de géomètre à Géouest pour un montant de 12 450 € ht

N°2023/11 : M57 Fongibilité des crédits – virement de crédits pour régulariser prélèvement hausse taux TH – Annulée et remplacée par n°12

N°2023/12 : M57 Fongibilité des crédits – virement de crédits pour régulariser prélèvement hausse taux TH pour un montant de 3 000 €

N°2023/13 : Lotissement Le Pré Charlotte – attribution du marché de maîtrise d'œuvre à CITTE CLAES pour un montant provisoire de 35 100 € ht

N°2023/14 : Lotissement Le Pré Charlotte – attribution du marché « diagnostic zones humides et loi sur l'eau » à GMI pour un montant de 2 000 € ht tranche ferme et 2 400 € ht tranche optionnelle

N°2023/15 : Aménagement de la RD 37 (rue de la petite maine/village le paradis) Avenant n°1 à la convention de maîtrise d'œuvre avec l'ASCL (forfait de rémunération définitif et RAO supplémentaire 2^{ème} consultation de travaux). La rémunération définitive est arrêtée à 11 446,80 € ht.

Réunions et invitations diverses

Lundi 30/10/2023 : 20h Conseil Municipal

Samedi 11/11/2023 : cérémonie le matin – attente programme

AFN – présence CMJ

Lundi 27/11/2023 : 20h Conseil Municipal

Samedi 02/12/2023 : Ste Barbe à Chauché à la salle de sports le matin

Lundi 18/12/2023 : 20h Conseil Municipal

Samedi 13/01/2024 : 18h vœux de la municipalité

☐ Retour par les élus des réunions à la Communauté de Communes ou AG (financement communal) :

- 05/09 COPIL Stratégie de communication (M.C. GUILBAULT/T.MIGNET)
- 12/09 1^{er} atelier « Mobilités » (C.MERLET/C.GRIS)
- 13/09 Commission Finances (C.MERLET)
- 15/09 AG Tennis de table (A.BONNAUD, C.GRIS, T.MIGNET)
- 19/09 COPIL Stratégie économique (C. MERLET, M. LUCAS, M. LOUINEAU)
- 20/09 Commission Déchets, DD et infrastructures (L.FROUIN)
- 21/09 Conseil d'exploitation assainissement (C.MERLET/C.GRIS)

☐ Bureau Municipal : M. le Maire explique certains points examinés lors des bureaux de septembre, notamment l'évolution du régime indemnitaire pour les agents de catégorie C.

☐ Salle Arc en Ciel/Palets : M. BONNAUD informe qu'il a été appelé par le club de palets qui utilise maintenant l'ancien foyer des jeunes pour lui signaler un problème d'acoustique. Un rendez-vous est fixé mardi 26 septembre avec l'entreprise HERVOUET des Brouzils qui est intervenue au restaurant scolaire pour estimer le coût de l'installation de pièges à son.

Séance close à 21h45.

Fait à Chauché, le 25 septembre 2023.

Approuvé en séance de Conseil Municipal du 30 octobre 2023.

Publié le 31 Octobre 2023.

La secrétaire de séance,

Lydie FROUIN

Le Maire



Christian MERLET